

\_\_\_\_\_, député-e

Date: \_\_\_\_\_

À la lumière de la récente décision judiciaire rendue en Ontario, je vous invite, en tant que mon représentant à Ottawa, à faire modifier le Code criminel canadien en réécrivant nos lois sur la prostitution d'une manière qui criminalise les prostitueurs (acheteurs de sexe) et les proxénètes, et qui dépénalise les personnes ainsi vendues. Ce modèle juridique, souvent appelé le modèle nordique, part de la reconnaissance que la prostitution constitue une forme de violence masculine infligée aux femmes. Il s'agit de pénaliser l'achat de sexe, tout en décriminalisant les personnes soumises à cette vente. Je vous demande de suivre l'exemple de pays comme la Suède, la Norvège, l'Islande et d'autres pays qui ont légiféré sur la base de ce modèle et vu une réduction de la prostitution et une augmentation de la stigmatisation de l'achat et de la vente des femmes par les prostitueurs et les proxénètes.

On se trompe à croire que légaliser la prostitution protégerait les femmes. Ce n'est pas l'existence d'une loi qui fait du tort aux femmes, mais plutôt les hommes qui achètent et les violent en leur imposant des rapports sexuels non désirés. Il nous faut prendre fermement position contre l'exigence masculine d'un accès sexuel monnayé au corps des femmes et des jeunes. Légaliser la prostitution protège ces mêmes hommes et légitime l'achat de sexe qui alimente l'expansion de «l'industrie». Les pays qui ont légalisé ou décriminalisé la prostitution (Nouvelle-Zélande, Australie, Pays-Bas, etc.) ont vu augmenter la traite des êtres humains, l'apparition de bordels illégaux et l'activité du crime organisé. Le maire d'Amsterdam qualifie aujourd'hui cette expérience de légalisation d'«échec lamentable» en raison de l'augmentation de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains et du trafic de drogue, et il a déjà fermé un tiers du «Red Light District» d'Amsterdam. En Nouvelle-Zélande, l'Association des propriétaires de bordels légaux se plaint de voir le pays inondés de Chinoises amenées par la traite, vendues à des prix coupés et contraintes d'offrir des actes sexuels plus dangereux. À toutes les fois où il y a eu légalisation de la prostitution, on a constaté une expansion de l'industrie, une augmentation de la traite des êtres humains et une normalisation de l'exploitation sexuelle.

La prostitution est une violence systémique à l'égard des femmes et un obstacle majeur à l'égalité des femmes. Le Canada a la chance de devenir un leader mondial dans l'égalité des sexes en nommant clairement la prostitution comme une violation des droits des femmes et des enfants à la sécurité, et en réécrivant nos lois pour refléter cet état de fait.

Refuser aux femmes et aux jeunes la satisfaction de n'importe quel de leurs besoins de base et leur offrir la prostitution comme solution de rechange est de l'exploitation. La prostitution ne peut être considérée comme un choix ; c'est plutôt le reflet d'un manque de choix et de possibilités. Les femmes et les jeunes Autochtones sont surreprésenté-es de façon disproportionnée dans la prostitution de rue, du fait de la colonisation et d'injustices systémiques généralisées. Les projets de légalisation de la prostitution ont suscité une vigoureuse opposition de la part d'organisations nationales et régionales de femmes Autochtones. J'habite dans votre circonscription et je vous demande de protéger les femmes et les jeunes vulnérables en réécrivant le Code criminel afin de criminaliser l'achat de sexe et de dépénaliser les personnes mises en vente.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_